

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 juin 2017 à 20 heures trente sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absent excusé : Jean-Claude PERRAULT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés :

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION : Néant.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE : Le maire rappelle que la commune détient auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie qu'il convient de renouveler chaque année afin de pouvoir l'utiliser en cas de besoin, principalement pour combler le manque de liquidités dans l'attente du versement d'une subvention importante. Bien que très rarement utilisée, par sécurité, le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement d'un an de ce concours financier.

EDF COLLECTIVITES : Le maire informe le conseil municipal qu'une convention lie la commune à EDF COLLECTIVITE permettant de bénéficier d'un tarif d'électricité fixe sur une durée de 3 ans. Cette convention étant prochainement échue, après examen, le conseil municipal donne son accord pour une prolongation de trois années supplémentaires de cette convention.

LE RUSTIQUE : Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réaménagement de la terrasse de cet établissement sont en cours de finition. Afin d'illuminer de façon plus harmonieuse cette terrasse en nocturne, le conseil municipal décide d'accepter le devis proposé par l'entreprise GONZALEZ pour la fourniture et la pose d'une guirlande lumineuse.

VOIRIE : Le maire précise que le programme de voirie 2017 établi par la communauté de communes dans le cadre de sa compétence prévoit plusieurs reprises sur le Chemin des Vessières par le principe de « purges » ainsi qu'une réfection d'une partie du chemin du Villard avec un renforcement très important de la chaussée, le busage du fossé et la création d'une traversée de route afin de dédoubler le flux d'eau pluviale en cas d'orage.

ECOLE : Le maire informe le conseil municipal qu'il a eu une entrevue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à MACON le 14 juin dernier en présence de Jacky RODOT Maire de RATTE accompagné de ses adjoints et de Pascal BAILLET, conseillère municipale chargée des affaires scolaires. Grâce au « Pôle petite enfance » validé suite à l'obtention des conditions requises, les 3 postes d'enseignants sont maintenus dans le RPI pour la prochaine rentrée scolaire.

TRAVAUX : Le conseil municipal donne son accord pour la location d'une pelleteuse afin de démolir le bâtiment situé dans la cour de la propriété LONJARET. Les gravats ainsi récupérés seraient étendus à proximité afin de créer une aire de stationnement.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT AU STADE : Le maire informe le conseil municipal que l'Amicale Pétaïque souhaiterait réaliser, avec l'aide de la commune, une aire de jeu située dans une partie ombragée à l'extrémité nord du stade. Considérant que la partie empierrée aux abords des vestiaires est maintenant occupée par le club de LOUHANS CUISEAUX 71, qu'une cette nouvelle aire de jeu

pourrait bénéficier à d'autres associations, qu'une pelleteuse est déjà louée pour les travaux décrits plus haut, le conseil donne son accord sur le devis de fournitures de cailloux proposé par l'entreprise GUIGUE TP et pour la réalisation de cette aire le plus rapidement possible en précisant que les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 28 juillet prochain à 20 heures 30.